



**Urbanisme, permis et inspection**

35, rue d'Aberdeen  
Saint-Lambert, QC J4P 1R5

urbanisme@saint-lambert.ca

Tél. : 450 466-3277

Télééc. : 450 923-6485

# DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Type de demande :  Résidentiel  Commercial  Industriel  Public  Inconnu

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Affichage   Enseigne                        | <input type="checkbox"/> Démolition partielle     | <input type="checkbox"/> Remise   Cabanon                            |
| <input type="checkbox"/> Agrandissement                              | <input type="checkbox"/> Démolition totale        | <input type="checkbox"/> Rénovation   Transformation<br>  Réparation |
| <input type="checkbox"/> Aménagement   Modification du stationnement | <input type="checkbox"/> Garage   Abri d'auto     | <input type="checkbox"/> Réservoir gaz propane                       |
| <input type="checkbox"/> Aménagement paysager                        | <input type="checkbox"/> Piscine creusée          | <input type="checkbox"/> Thermopompe                                 |
| <input type="checkbox"/> Clôture                                     | <input type="checkbox"/> Piscine hors-terre   spa |  |
| <input type="checkbox"/> Construction neuve                          |   |  |

## Emplacement des travaux

Adresse : \_\_\_\_\_  
(numéro) (rue) (numéro de lot)

## Propriétaire

Nom : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
(numéro) (rue) (bureau) (ville) (code postal)

Téléphone 1 : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Requérant  même que le propriétaire

Nom : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
(numéro) (rue) (bureau) (ville) (code postal)

Téléphone 1 : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Entrepreneur  même que le propriétaire  même que le requérant

Nom : \_\_\_\_\_ Numéro RBQ : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
(numéro) (rue) (bureau) (ville) (code postal)

Téléphone 1 : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

## Description des travaux et échéancier

---

---

---

---

---

---

---

---

Coût estimé des travaux (matériel et main-d'œuvre avant les taxes) : \_\_\_\_\_

Date prévue du début des travaux : \_\_\_\_\_ Date prévue de fin des travaux : \_\_\_\_\_

**Engagement et signature**

Je déclare que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts et je m'engage à me conformer aux dispositions de la réglementation de la Ville de Saint-Lambert et aux lois connexes.

Aussi, je comprends que le dépôt de cette demande ne constitue pas une autorisation pour débiter les travaux. L'émission du permis de construction ou du certificat d'autorisation constitue uniquement l'autorisation d'effectuer les travaux.

Nom (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Procuration (si le requérant n'est pas propriétaire)**

Je, \_\_\_\_\_, propriétaire, autorise \_\_\_\_\_, requérant, à signer en mon nom tout permis de construction ou certificat d'autorisation délivré par la Ville de Saint-Lambert pour ma propriété située au \_\_\_\_\_.  
*(adresse ou numéro de lot)*

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE**

- Remplir le formulaire;
- Toute demande doit être signée par le propriétaire de l'immeuble visé ou son représentant désigné par procuration;
- Tous les plans fournis devront être à l'échelle et déposés en 2 copies;
- Les frais applicables doivent être payés avant l'émission du permis ou du certificat;
- Joindre la soumission de l'entrepreneur pour les travaux;
- S'il s'agit d'une copropriété, soumettre l'autorisation des travaux par le syndicat de copropriété;
- Tout autre renseignement ou document pourra être requis lors de l'étude du dossier, en plus des dispositions ci-dessous;
- Seules les demandes complètes et déposées en copie papier seront acceptées.

**Note :** Tout projet de nouvelle enseigne, de construction neuve, d'agrandissement ou de rénovation modifiant la façade visible de la rue, doit être validé par le processus du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ceci implique des délais et des frais supplémentaires. Veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 466-3277 ou urbanisme@saint-lambert.ca pour tout renseignement relatif à une telle demande.

**AFFICHAGE | ENSEIGNE**

- Localisation de l'enseigne projetée et des existantes sur le terrain et le bâtiment;
- Croquis détaillé démontrant les différentes caractéristiques techniques de l'enseigne;
- Largeur de la façade principale et superficie de(s) vitrine(s);
- Certificat de localisation.

**AGRANDISSEMENT**

- Plan d'implantation projeté de l'agrandissement, préparé par un arpenteur-géomètre, lorsque requis;
- Plans de construction : élévations extérieures, aménagement intérieur et coupes de murs;
- Certificat de localisation;
- À la fin des travaux, un nouveau certificat de localisation devra être fourni.
- Résolution du conseil, si applicable.

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

- Plan d'aménagement extérieur;
- Certificat de localisation.

**CLÔTURE**

- Détails de la clôture : type et hauteur;
- Plan de localisation de la clôture projetée (à faire sur une copie du plan du certificat de localisation);
- Certificat de localisation.

**CONSTRUCTION NEUVE**

- Plan d'implantation projeté de la nouvelle construction, préparé par un arpenteur-géomètre;
- Plans de construction : élévations extérieures, aménagement intérieur et coupes de murs;
- Copie de la résolution du conseil municipal (PIIA);
- À la fin des travaux, un nouveau certificat de localisation devra être fourni.

**DÉMOLITION PARTIELLE ET TOTALE**

- Document expliquant les raisons de la démolition et rapport d'expertise sur la viabilité du bâtiment visé;
- Photos récentes de toutes les façades;
- Certificat de localisation.

**GARAGE | ABRI D'AUTO**

- Plan d'implantation projeté du garage ou de l'abri d'auto, préparé par un arpenteur-géomètre;
- Plans de construction : élévations extérieures, aménagement intérieur et coupes de murs;
- Certificat de localisation;
- Dans le cas d'un garage ou d'un abri d'auto attaché au bâtiment principal, fournir une copie de la résolution du conseil municipal (PIIA);
- À la fin des travaux, un nouveau certificat de localisation devra être fourni.

**PISCINE CREUSÉE**

- Joindre le formulaire signé sur les normes d'installation;
- Plan d'implantation projeté de la piscine localisant la clôture, les accessoires (filtreur, chauffe-eau) et le bâtiment;
- Détails de la clôture, hauteur et type;
- Certificat de localisation.

**Note :** Si la piscine creusée est implantée à moins de 2,9 mètres de la ligne de lot, le plan d'implantation projeté doit être préparé par un arpenteur-géomètre. À la fin des travaux, un nouveau certificat de localisation devra être fourni.

**PISCINE HORS-TERRE**

- Joindre le formulaire signé sur les normes d'installation;
- Plan d'implantation projeté de la piscine localisant la clôture, les accessoires (filtreur, chauffe-eau), le pontage ou l'échelle et le bâtiment;
- Certificat de localisation.

**REMISE | CABANON**

- Plan d'implantation du cabanon ou de la remise projeté (à faire sur une copie du plan du certificat de localisation);
- Dans le cas où le bâtiment est sur fondation et que celui-ci est situé à moins de 1,3 m de la ligne du lot (si sa hauteur est de moins de 3,05 m) ou à moins de 2,2 m de la ligne de lot (si sa hauteur est de 3,05 m ou plus), le plan d'implantation devra être réalisé par un arpenteur-géomètre;
- Description de la remise (hauteur, type de parement, type de fondation) ou plan des élévations;
- Certificat de localisation;
- À la fin des travaux, un nouveau certificat de localisation devra être fourni.

**Note :** Aucun certificat d'autorisation n'est requis pour l'installation d'une remise d'une superficie maximale de 12 m<sup>2</sup>, si elle n'est pas installée sur des fondations permanentes.

**RÉNOVATION | TRANSFORMATION | RÉPARATION**

- Tout document pertinent à la description complète des travaux (photos, plans, croquis, dépliant, échantillon de parement, etc.);
- Plans d'aménagement intérieur, dans le cas de changement de divisions ou de nouvelles divisions;
- Dans le cas de rénovations modifiant la façade visible de la rue, fournir une copie de la résolution du conseil municipal (PIIA).

**Note :** Dans le cas d'une modification d'un mur porteur, des plans de structure sont exigés.

**THERMOPOMPE | APPAREIL DE CLIMATISATION**

- Détails de la thermopompe (hauteur, format, nombre de décibels, localisation);
- Plan de localisation de l'appareil projeté (à faire sur une copie du plan du certificat de localisation);
- Certificat de localisation.